

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

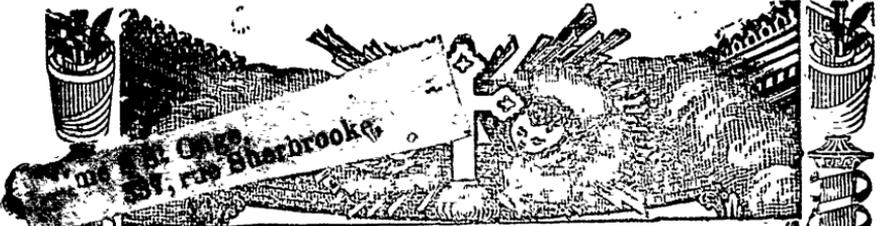
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



LE
MESSAGER
DE



SAINTE ANNE

DE LA

POINTE-à-QUÉBEC
ÉRIMOUSKI

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messager de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTÉ ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1^{er} de chaque mois, et se paie d'avance.

NOS ZÉLATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement ; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100 ; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement et toute communication concernant la rédaction doivent être adressées au RÉV. M. R. P. SYLVAIN, *Séminaire de Rimouski, comté de Rimouski, P. Q., Canada.*

LE MESSENGER
DE
SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE..... M. l'abbé R. PH. SYLVAIN

SOMMAIRE. — Lettre pastorale des Archevêques et Evêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, au sujet des écoles dans la province de Manitoba, 221. — Nominations, 228—Nouvelles religieuses, 229—Actions de grâces 221.—Recommandations 239. — Avis à nos abonnés.—240

LETTRE PASTORALE

*Des archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques
de Québec, de Montréal et d'Ottawa, au sujet
de la question des écoles dans la province
de Manitoba.*

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA,

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ces provinces; Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nous croyons opportun, Nos Très Chers Frères, de vous rappeler aujourd'hui quelques-uns des graves principes qui régissent les rapports entre l'Église catholique et les écoles où les enfants reçoivent avec l'instruction primaire, les premières leçons de la morale chrétienne.

S'il est vrai de dire que l'enfant dépend *naturellement* de l'autorité paternelle, *surnaturellement* il dépend de l'autorité de l'Église qui est la société surnaturelle pour laquelle Dieu l'a créé, et dans laquelle il est tenu d'entrer, parce que seule dans l'ordre actuel de la Providence, elle est capable de lui faire atteindre sa fin dernière. Le baptême, qu'il reçoit de l'Église, à la demande de ses parents, le fait entrer dans cette auguste société, dont il doit observer toutes les lois concernant son salut. Dans le plan de son Divin Fondateur, l'Église par ses ministres a donc non seulement le pouvoir, mais le devoir de diriger l'éducation morale des enfants. 'Ce devoir résulte de la mission elle-même confiée par le Sauveur à ses apôtres et à leurs successeurs dans l'Église: "Enseignez toutes les nations,.....leur apprenant à observer tout ce que je vous ai demandé." (Matth. XXVIII, 20.) Ainsi l'Église catholique, seule, a mission de donner l'enseignement religieux et moral aux nations comme aux individus de tous les âges, et cela à l'exclusion de tout autre pouvoir. Seule donc elle a mission de diriger l'enseignement moral, non seulement dans les écoles supérieures, mais aussi, et peut-être plus encore, dans les écoles où l'éducation morale est étroitement liée, inséparablement unie à l'instruction, comme c'est le cas dans les écoles primaires. Sans

ce contrôle sur les écoles, l'accomplissement de sa mission divine serait rendue impossible. En effet, l'enfant a besoin de connaître au plus tôt ses devoirs envers Dieu d'être prémuni contre les passions mauvaises, et cela dans un temps où son âme est plus prompte à recevoir une empreinte qu'elle conservera toujours et l'aidera à passer à travers les dangers que le monde et le démon sèmeront sur sa route. "Le jeune homme suit sa première voie, dans sa vieillesse même il ne la quittera pas." (Prov. XXII.) Si dès son enfance le jeune homme n'a pas été nourri des préceptes de la morale, il aura des difficultés presque insurmontables à observer ces mêmes préceptes, et par conséquent à vivre de la vie surnaturelle, ou de la grâce, et la sollicitude de l'Eglise ne recevra pas chez l'individu la correspondance suffisante pour le conduire à sa fin dernière. Les premières habitudes de la jeunesse l'entraîneront dans une autre direction; d'où il ressort que l'Eglise étant seule chargée de Dieu pour donner l'enseignement moral aux hommes, ne peut, à aucune époque de leur vie, renoncer à sa mission. Elle n'est pas libre de renoncer à son action et à son contrôle dans les écoles; elle ne peut approuver pour aucune considération, sous aucune forme de gouvernement, des écoles où l'enfance ne reçoit pas d'enseignement moral. C'est pourquoi elle a toujours réprouvé, et réprouvera toujours les écoles vulgairement appelées "écoles neutres"; parce que ce système, *de sa nature*, est un grave danger pour l'éducation religieuse et morale de l'enfance, bien que *accidentellement* il n'ait pas toujours ce funeste résultat. Ce malheureux système, qui rencontre l'approbation en certains lieux, a causé la perte de bien des âmes et amoncelé bien des ruines morales où il a été mis en pratique. Nous

avons sur cela le témoignage compétent et irrécusable de l'Épiscopat des États-Unis, réuni en Concile plénier à Baltimore : " Une longue expérience, est-il dit, a surabondamment prouvé les graves désastres, les dangers intrinsèques que cause la plupart du temps à la jeunesse catholique en ces régions, la fréquentation des écoles publiques. Grâce au système en vigueur dans ces écoles, il ne peut pas se faire que les jeunes gens catholiques ne soient exposés à de grands périls, par rapport à la foi et aux mœurs. Ce n'est pas à une autre cause que semblent devoir être attribués les progrès si considérables de l'indifférentisme en ces régions et cette corruption des mœurs dont est infesté chez nous si déplorablement et dans laquelle va se perdre l'âge le plus tendre." (Conc. plén. Baltim. II., N° 426.)

C'est donc avec une grande surprise et une profonde douleur, que Nous avons appris que même dans notre pays, où l'on proclame si haut la liberté religieuse, l'on a, au moyen de la légalité, tenté d'introduire ce système répréhensible et réprouvé des écoles neutres pour priver l'Eglise d'un droit inséparable du libre exercice du culte catholique, garanti par la foi des traités. Dans une autre province de notre pays, habitée par des catholiques, l'on tente encore une fois contre les droits sacrés de l'Eglise une persécution sourde et diabolique. C'est le cœur ému, que Nous avons entendu le vénérable pontife Archevêque de Saint-Boniface, élever encore la voix contre cette iniquité. Dans une lettre pastorale en date du 15 août dernier, l'illustre prélat fait connaître cette perfide tentative de pervertir l'enfance, contre laquelle il prémunit ses ouailles, et en fait voir en même temps tout l'odieux :

“ Une épreuve d'un genre nouveau est venue fondre sur nous. Dans un pays où l'on proclame hautement la liberté religieuse, on vient de mettre des entraves à cette liberté. Nos Institutions sociales et politiques nous garantissaient la protection de tous nos droits et voilà que ces mêmes droits sont violés par ceux mêmes qui devaient les sauvegarder. Vous voilà en butte à la persécution ; non pas à la persécution sanglante, s'attaquant au corps ou à la vie extérieure, mais à une persécution astucieusement déguisée, s'attaquant aux intelligences pour les empêcher de s'éclairer de la lumière chrétienne et d'être guidées par les reflets de ses divines splendeurs.

“.....Vous savez qu'il faut que tous ceux que Dieu vous a confiés soient, dès leur enfance, formés à la vie chrétienne ; d'où là, la nécessité d'avoir des écoles chrétiennes ; et toute école qui n'a pas ce caractère ne saurait commander la confiance des parents chrétiens.

“.....Vous êtes donc tenus de ne permettre à vos enfants que la fréquentation d'écoles où leur foi et leurs mœurs seront en sûreté. Hélas ! malgré tous vos soins et votre vigilance, il n'arrivera que trop souvent qu'en sortant de sa demeure pour aller chercher l'instruction, le jeune âge sera exposé à de pernicieuses influences ! Que du moins l'école que vous choisirez ne soit pas pour ces jeunes cœurs un lieu dangereux ! Que les instituteurs auxquels vous les confierez vous offrent toutes les garanties désirables ; qu'ils continuent auprès de vos enfants le ministère sacré que vous exercez vous-même ! Que l'école s'harmonise avec le toit paternel pour la formation du cœur ! Que la parole du maître ou de la maîtresse soit l'écho de la parole du père ou de la mère enseignant à l'enfant ce qu'il

doit croire et lui expliquant les devoirs multiples que requièrent le service de Dieu et l'amour du prochain."

Puis Sa Grandeur établit clairement les droits de la minorité et de l'Église catholique et fait connaître la nature de ces écoles que l'on veut imposer à nos frères de Manitoba.

".....Une majorité parlementaire, peu soucieuse du triste spectacle qu'a donné l'ignorance de quelques-uns de ses membres, en matière d'éducation, cette majorité a décrété l'abolition de nos écoles, et a décidé que les écoles protestantes seules seraient reconnues par l'État et favorisées par lui. On a bien répété, imprimé même les mots ÉCOLES NATIONALES, ÉCOLES PUBLIQUES, ÉCOLES NEUTRES ; tous ces mots peuvent sonner plus ou moins harmonieusement à l'oreille de certaines gens, mais le fait pur et simple, dénudé de tout ce qui peut tromper et réduit à sa triste réalité, c'est que la législature, tout en abolissant les Écoles Catholiques, a passé des lois qui non seulement maintiennent les Écoles Protestantes dans toute leur intégrité, mais même leur assurent, quoique *sectaires*, toute la part d'argent public à laquelle les catholiques auraient droit. La loi prétend même forcer les catholiques à payer pour le support de ces écoles où la foi de leurs enfants ne peut manquer d'être exposée et où vos convictions les plus sacrées; Nos Très Chers Frères, reçoivent un démenti aussi pénible qu'injuste.

" L'examen le plus rapide des nouvelles lois suffit pour montrer qu'elles ont été inspirées par un sentiment d'hostilité contre les catholiques et que l'idée protestante domine toute cette législation....."

A la vue de cet état de choses par lequel on veut ravir la foi des enfants catholiques du Manitoba, dépouiller l'Eglise de ses droits sacrés et indestructibles, notre cœur est navré de douleur. Nous ne pouvons pas, comme gardiens des prérogatives de notre Sainte Mère l'Eglise, rester froids spectateurs des persécutions que l'on veut lui faire subir. C'est un devoir de conscience pour Nous de rappeler à tous les fidèles de nos provinces la vraie doctrine touchant le contrôle de l'Eglise sur l'éducation des enfants catholiques dans les écoles.

Sans vouloir entrer sur le terrain politique, Nous Nous croyons dans la nécessité de proclamer ces principes et d'en réclamer l'application au nom de l'Eglise. Comme citoyens nous pouvons faire des concessions ; mais comme catholiques nous ne pouvons transiger. C'est aussi le devoir de tous les catholiques, à quelque parti, à quelque position sociale qu'ils appartiennent, de s'affirmer les enfants soumis et dévoués de l'Eglise. Il ne serait pas digne de ce nom celui qui sacrifierait ces droits pour quelque considération d'un ordre inférieur. Ce serait une trahison de laisser persécuter l'Eglise et lui ravir ses enfants. C'est donc un devoir pour tous de prier, de travailler, chacun dans sa sphère d'action, pour que justice parfaite soit rendue et cela sans troubler la paix qui est si nécessaire à la prospérité de notre pays.

Sera la présente Lettre Pastorale luë et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales de nos trois provinces, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous dans le mois de mars mil huit cent quatre-vingt-onze.

- E.-A. Card. TASCHEREAU, Arch. de Québec.
† EDOUARD-CHS, Archev. de Montréal.
† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.
† JEAN, Archev. de Léontopolis. *
† L.-F., Ev. de Trois-Rivières.
† ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.
† L.-Z., Ev. de S. Hyacinthe.
† N.-ZÉPHIRIN, Vic. Apost. de Pontiac.
† ELPHÈGE, Ev. de Nicolet.
† LOUIS-NAZAIRE, Ev. de Chicoutimi.
† ANDRE-ALBERT, Ev. de S. Germain de Rimouski.

Par mandement de Son Eminence et de Nos Seigneurs,

B.-PH. GARNEAU, Ptre,

Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

* Ancien évêque de S. Germain de Rimouski.

NOMINATIONS,

—Le rév. M. Ulfranc St-Laurent a été nommé vicaire aux Trois-Pistoles en remplacement du rév. M. Joseph Ouellet qui entre chez les RR. PP. Rédemptoristes.

—A la dernière réunion du Chapitre jeudi le 9 de ce mois, M. le chanoine Langis, curé de l'Isle Verte, a reçu de Mgr. Blais ses lettres de vicaire général. Le même jour, le nouveau grand vicaire a visité le séminaire où il a reçu les hommages et les félicitations des directeurs et des élèves de la maison. M. Langis ne viendra pas résider à l'évêché avant l'automne.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Son Em. le Cardinal Moran, archevêve de Sidney, a exposé dans un récent discours, l'état du catholicisme en Australie et constate ses progrès. En 1876, il y avait 450,000 catholiques et 350 prêtres ; il y a en 1891, 750,000 catholiques et 620 prêtres. Le nombre des églises s'est élevé de 620 à 880 et celui des écoles de 330 à 700. Des progrès si rapides attestent d'une manière frappante la vitalité du catholicisme.

—Les conversions se multiplient dans l'Inde ; les Jésuites ont des succès qui rappellent les meilleurs jours des apôtres et les travaux merveilleux des Saints. Un seul Père a donné le baptême à *quinze cents* personnes en un seul jour ; non loin de là, *neuf mille* chrétiens, récemment convertis, s'approchaient du banquet eucharistique. Dans un seul district, depuis deux ans d'apostolat, le chiffre des convertis s'élève au chiffre de *trente mille*. D'autre part, le P. Grosjean, S. J., annonce que vingt prêtres ont, en deux ans, converti *cinquante mille* idolâtres.

—Un comité vient de se constituer à Bologne. (Italie), sous la présidence de M. le comte Acquaderni, pour célébrer le centenaire de la naissance du Pape Pie IX, qui aura lieu le 13 mai 1892.

Le comité se propose de travailler à l'achèvement du tombeau de Pie IX, à Saint-Laurent, hors les murs de Rome, et de contribuer à l'érection d'un monument à Sinigaglia, lieu de naissance de Pie IX.

—Mgr l'archevêque de Montréal a nommé chanoines titulaires de la cathédrale St-Jacques le Majeur ; MM. X. D. Maréchal, V G., Z. Racicot, J. M. Emard, J. A. Vailant, P. N. Bruchési et A. Archambault.

Les messieurs suivants ont été nommés chanoines honoraires : MM. L. Colin, S. S., J. Séguin, E. Moreau, R. E. Lussier, J. B. Proulx et C. M. Lesage.

M. C. W. Martin a été nommé chapelain du Chapitre.

L'installation des nouveaux chanoines se fera à la cathédrale, vendredi le 1er mai, fête des apôtres S. Philippe et S. Jacques, et dix-huitième anniversaire de la consécration de Monseigneur l'archevêque de Montréal.

—Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, a convoqué le synode diocésain pour le mois d'août prochain. Les sessions préliminaires qui dureront deux jours, se tiendront à l'Université, et le 6, fête de la Transfiguration de Notre Seigneur, aura lieu à la Basilique, la séance solennelle pour la promulgation des décrets.

—Léon XIII est entré le 2 mars dernier dans sa 82e année. Dans une lettre en date du 24 mars, Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi, fait part d'une audience qu'il avait reçue de la veille de Notre Saint Père le Pape. " Cette audience a été longue," dit-il, et la plus bienveillante possible. La santé du Pape est excellente ; il est gai, alerte, animé, et m'a paru rajeuni. Je l'avais vu le jour de la St-Joseph dans la salle du trône ; il m'avait adressé la parole durant quelques instants, il semblait fatigué et vieilli. Mais hier, c'était une véritable métamorphose qui s'était opérée dans sa physionomie et dans sa conversa-

tion ; j'ai été ravi de le retrouver le même qu'en 1884, lors de mon dernier voyage."

—Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, s'occupe d'organiser pour le mois de septembre prochain, un pèlerinage à Rome de 20,000 ouvriers, et une réunion à Reims, en 1896, de tous les évêques français pour célébrer le quatorze centième anniversaire du baptême de la France, en la personne de Clovis.

ACTIONS DE GRACES

STE-FÉLICITÉ : Dans une circonstance pénible j'ai éprouvé la protection de sainte Anne et j'ai obtenu par son intercession plusieurs faveurs signalées. *M. T. épouse de P. M.*—Guérison d'une maladie grave. *M. B.* Guérison d'un mal de jambes. *Une abonnée.*—Plusieurs faveurs dues à la bonté de sainte Anne. *P. B.*—Une mère a obtenu la guérison de son fils. *Une abonnée.*—Faveur obtenue. *P. F.*—Deux fois sainte Anne m'a rendue à la santé. Je remercie mille fois cette bonne mère en la priant de m'accorder une guérison complète. *R. G. épouse de J. C.*—Par la protection de sainte Anne j'ai été préservé d'un accident. *O. L.*—DAYTON MINN : Sainte Anne a daigné me procurer du soulagement dans une maladie grave que j'ai eue l'année dernière. Je demande aux abonnés de prier pour que j'obtienne une guérison parfaite. *Mme A Colette.*

On nous demande de publier la lettre suivante :

“ Mon père, excellent chrétien et citoyen distingué de sa paroisse, avait contracté, ces années dernières, la mauvaise habitude de l'intempérance. Représentations, larmes, prières, tout fut mis en œuvre pour entraver le mal ; rien cependant ne put triompher de l'odieuse passion qui grandissait chaque jour davantage. Des ennuis et embarras de toute sorte entrèrent bientôt dans notre demeure autrefois si paisible, et pour comble de chagrin la pauvreté menaçait de se joindre prochainement à nos malheurs déjà si nombreux. C'est alors que confiante en sainte Anne, je me mis à la prier d'avoir pitié de nous et de nous secourir dans notre détresse, lui promettant de publier dans ses Annales l'effet de sa puissante intercession, si elle chassait de notre foyer le démon de l'ivrognerie. J'ai été immensément exaucée ; mon père redevenu sobre depuis plusieurs mois, fait le bonheur de toute la famille.

Gloire à jamais à la bonne et compatissante sainte Anne ! ” M***

ST-CLÉMENT : Depuis quatre ans je m'apercevais que j'avais une tumeur à une jambe. Dans les commencements je ne souffrais pas ; mais l'été dernier j'ai senti de violentes douleurs dans la jambe. Les médecins m'ayant déclaré que c'était impossible d'enlever cette tumeur, me donnèrent des remèdes pour la faire disparaître graduellement. Ces remèdes produisirent un certain effet, mais après quelque temps la tumeur resta dans le même état. J'éprouvais beaucoup de fatigue à la jambe. Je cessai alors tout remède, et je priai sainte Anne de m'obtenir ma guérison. Depuis il y a eu un changement remarquable ; je me sens beaucoup mieux. J'espère

obtenir bientôt une parfaite guérison. *Mme Anctil Paradis.*—RIVIÈRE-AU-RENARD : Deux personnes remercient sainte Anne de leur guérison.—ILE VERTE : Mille actions de grâce à sainte Anne pour m'avoir rendu la santé après deux ans de souffrance. *Une abonée.*—TROIS-PISTOLES : Après avoir beaucoup souffert d'un violent mal de dents, j'ai été guérie par l'entremise de sainte Anne et de Notre-Dame du Perpétuel Secours. Qu'elles en soient mille fois bénies ! *Vve D. Morin.*—PORT-DANIEL : Je dois à la bonne sainte Anne la guérison d'une maladie dont je souffrais depuis plus de cinq mois. Gloire et honneur lui soient rendus ! *Marie C. Leblanc.*—Souffrant d'un mal de gorge, je priai sainte Anne de m'obtenir ma guérison en lui promettant de la faire publier dans le *Messenger*, si je l'obtenais. Cette bonne mère a daigné exaucer mes prières. Je la remercie de cette faveur et de plusieurs autres que je dois à son intercession. *Isabella E. Day.*

NEWPORT : Guérison et plusieurs autres faveurs obtenues par l'intercession de sainte Anne. *Un abonné.*—ST. HILAIRE MADAWASKA : Mille actions de grâce à sainte Anne pour la guérison d'une tumeur. *V. A. Plourde.*—ST. ULRIC : Je remercie sainte Anne pour plusieurs faveurs qu'elle m'a obtenues. Je lui demande pardon d'avoir négligé d'accomplir la promesse que j'avais faite de faire publier ces faveurs, si je les obtenais. *Mme Jos. Watts.*—Mon enfant souffrait d'un mal au bras ; il a été guéri à la suite d'une neuvaine à sainte Anne. Qu'elle soit mille fois bénie ! *Mme Borromée Pâquet.*—Je remercie avec empressement la bonne sainte Anne pour une grande faveur qu'elle a obtenue à une personne qui m'est bien chère. *Une protégée.*—Remerciements pour plusieurs

grâces dues à l'intercession de notre sainte patronne. *Une protégée*—ST-THOMAS D'AQUIN : Mille remerciements pour plusieurs faveurs obtenues. *Un abonné*.—Plusieurs abonnés rendent leurs actions de grâces à sainte Anne pour les faveurs qu'ils doivent à sa puissante intercession. —Un de mes petits garçons souffrait à la tête d'un mal que les médecins n'avaient pas pu guérir. J'ai invoqué sainte Anne avec confiance ; j'ai fait des applications de l'eau de sainte Anne sur la tête du petit malade, et au bout de trois jours le mal a complètement disparu. *Mme Amédée Laing*.

TAUNTON : Sainte Anne a exaucé mes prières ; elle m'a rendu la santé. *Une abonnée*. Mon enfant qui était malade a pris beaucoup de mieux depuis que je l'ai mis sous la protection de sainte Anne. J'espère obtenir bientôt une parfaite guérison. *Une abonnée*.—MATANE : J'attribue à sainte Anne la guérison de plusieurs maladies graves. *Mme Angèle Lévêque*. Reconnaissance pour les faveurs obtenues. *Mme J. C.* Guérison et plusieurs grâces dues à la puissante intercession de notre sainte patronne. *Une abonnée*.—ILE-VERTE : Depuis plusieurs mois, je souffrais d'un mal d'estomac auquel s'est ajouté, un peu plus tard, une maladie plus grave que les médecins n'ont pas pu guérir. Alors j'ai invoqué sainte Anne avec plus de faveur que jamais ; j'ai fait un pèlerinage dans son sanctuaire et j'ai promis de faire publier ma guérison si je l'obtenais. Gloire soit rendue à Dieu et mille remerciements à sainte Anne, car aujourd'hui je suis complètement guérie. *C. L. épouse de D. D.*—KEESEVILLE, N. Y. : Ma fille a été guérie d'un violent mal de gorge ; j'attribue cette faveur à sainte Anne. *Mme W. Graves*.—PETIT-

MATANE : Une grande faveur obtenue par l'intercession de la sainte Vierge et de sainte Anne. *Une abonée.* Guérison obtenue. *Un abonné.*—ST-ARSÈNE : Veuillez publier qu'une de mes petites filles, âgée de trois ans, avait sous la langue une tumeur qui nous causait beaucoup d'inquiétudes. Après avoir promis de faire dire une messe en l'honneur de sainte Anne et de faire un pèlerinage avec mon enfant, le mal a complètement disparu. Mille actions de grâces. *Mme Aimé Roy.*

STE FLAVIE : Une mère gravement malade a eu recours à la bonne sainte Anne, et Dieu l'a conservée à ses enfants qui ne sauraient trop exprimer leur reconnaissance à sainte Anne. *R. Asselin.*—ST GABRIEL : Infirme et incapable de marcher sans l'aide de deux cannes, je promis à sainte Anne de faire publier ma guérison si j'avais le bonheur de l'obtenir. Aujourd'hui je marche librement et sans aucune douleur. Que sainte Anne soit mille fois bénie de cette faveur ! *Narcisse Valcourt.*—HARTFORD : Sainte Anne m'a rendu la santé. *Une mère de famille.*—RIMOUSKI : Guérison. *Marie Dumais.*—ST VALÉRIEN : Un enfant infirme pour la vie a été guéris après un pèlerinage au sanctuaire de sainte Anne. *Mme C. P.*

OTTAWA : Sainte Anne m'a guéri d'un violent mal de gorge dont je souffrais depuis un an et m'a obtenu plusieurs autres faveurs. *Mme E. Gagné.*—Plusieurs personnes remercient publiquement sainte Anne de guérisons et de faveurs qu'elles attribuent à sa bonté.—STERLING, WISCONSIN : La sainte Vierge et la bonne sainte Anne m'ont préservée d'une maladie dangereuse. Mille remerciemens. *Une personne reconnaissante.* Mon en-

fant âgé de 11 ans a été guéri d'un violent mal de gorge. *Mme Fortunat Charest.*—**STE-FÉLICITÉ** : Guérison. *F. D.* Faveurs obtenues. *E. M., A. S.* Nous avons été préservés de graves accidents. *A. O.* Soulagement dans une maladie grave. *J. L.* Faveurs obtenues. *A. L.* Guérison de douleurs aux mains et aux jambes dont je souffrais depuis cinq mois. Mille actions de grâces. *Une amie de sainte Anne.* La protection de sainte Anne m'a préservé d'accidents. *O. L.* Guérison d'une maladie grave. *R. D. N.*

RIMOUSKI : Deux guérisons attribuées à la puissance compatissante de sainte Anne. *Une abonée.* — **MÉTIS** : Plusieurs guérisons et plusieurs faveurs dues à la bonté de sainte Anne. — **ST FABIEN** : *Mme Artémise Gagné* épouse d'Israël Armand, a fait à M. le Curé de Sainte Anne la relation suivante : J'ai été gravement malade pendant 7 mois ; j'ai même reçu les derniers sacrements. Après avoir invoqué sainte Anne avec une foi vive pour lui demander ma guérison, j'ai fait vœu de visiter son sanctuaire. Aussitôt je me sentis soulagée, et depuis ce moment j'ai toujours été de mieux en mieux. Aujourd'hui (18 mars 1891) je suis complètement guérie et c'est avec la plus vive reconnaissance que j'ai fait mon pèlerinage. Que tous les abonnés s'unissent à moi dans mon action de grâce. — **ST MATHIEU** : Une grande grâce obtenue par l'intercession de sainte Anne ; succès dans une entreprise ; guérison d'un enfant malade depuis plusieurs mois. *Un abonné.* — **BIDDEFORD** : J'ai obtenu la grâce que je sollicitais depuis longtemps. *Anne Léonie Métayer.* — **LEWISTON** : Un coup que j'ai reçu m'a rendu incapable de marcher. J'ai demandé à saint Joseph et à sainte Anne

ma guérison afin de pouvoir me rendre à l'église le jour de la fête de saint Joseph, ma prière a été exaucée ; je remercie publiquement mes insignes bienfaiteurs. *Une abonée.* — **LEFDS :** Deux de mes garçons, adonnés à la boisson, me donnaient beaucoup d'inquiétudes. Pour obtenir leur conversion j'ai eu recours à sainte Anne. Un des deux a renoncé à sa malheureuse habitude, et a embrassé la tempérance ; je recommande instamment l'autre aux prières des abonnés afin qu'il change de conduite, ainsi qu'un troisième qui néglige ses devoirs religieux. *Une mère affligée.* — Par l'intercession de sainte Anne j'ai obtenu le soulagement d'une peine intérieure. *Une abonée.*

SALEM : Un de mes enfants parti de la maison paternelle depuis quatre ans, ne nous donnait pas de ses nouvelles. Vous ne sauriez croire toute la peine qu'une mère peut éprouver à la pensée de tous les dangers auxquels son enfant est exposé, mais ce qui fait saigner davantage le cœur d'une mère, c'est le silence de cet enfant égaré. Être oubliée, quelle souffrance pour une mère ! C'est à la bonne sainte Anne que j'ai confié mes peines ; c'est en elle que j'ai mis toute ma confiance. Pendant longtemps, tous les jours et bien des fois par jour, je lui ai recommandé mon enfant ; je lui ai demandé de le ramener sain et sauf au sein de sa famille. Enfin cette mère compatissante a eu pitié de mes larmes ; elle m'a rendu mon enfant. Il est revenu en bonne santé et bon chrétien comme avant son départ. Comment dire ma reconnaissance à sainte Anne ; ce n'est pas assez des milliers de voix de vos abonnés pour publier sa louange et exalter sa tendre compassion pour les affligés. O mères, vous qui gémissiez sur le sort de vos

enfants, sur ceux qui sont loin de votre protection, ou qui par leur mauvaise conduite vous causent de bien cruels chagrins, ayez confiance en sainte Anne, priez-la sans crainte d'être rebutées, et un jour vous serez exaucées, comme je viens de l'être moi-même. *Mme Modeste Bernier.*

—ST-FABIEN : Il y a près de trois mois je fus subitement atteinte d'un violent mal d'yeux qui me faisait beaucoup souffrir, et à la suite d'une neuvaine à sainte Anne, j'éprouvai un mieux sensible ; aujourd'hui je suis guérie. En publiant cette faveur dans le *Messenger*, vous m'aidez à m'acquitter d'une dette de reconnaissance envers mon insigne bienfaitrice. *M. R. Côté.*

ST-THOMAS D'AQUIN : Atteinte d'hydropisie, j'ai été guérie par l'intercession de sainte Anne. Je la remercie de cette faveur et de plusieurs autres. J'ai une petite fille de trois ans et demi qui ne marche pas encore ; je la recommande aux prières des abonnés. *Mme Edouard Laing.* Malade depuis longtemps, j'ai enfin obtenu la santé après avoir prié sainte Anne. *Mme Thomas Laing.*

—RIVIERE-AU-RENARD : Mon enfant est guéri ; c'est à la glorieuse épouse de Joachim que je dois ce grand bienfait. *Alph. Joncas.*—Ste-FÉLICITÉ : Dans le courant de mars dernier, j'ai eu le malheur de me jeter un petit morceau de *caustique* dans l'œil qui s'emflamma aussitôt d'une manière alarmante. Plusieurs personnes me dirent alors que je perdrais probablement l'œil. Tous mes parents commencèrent avec moi une neuvaine à sainte Anne en promettant de faire publier cette faveur dans *Le Messenger*. Au bout de trois jours, il ne restait plus aucune trace de cet accident. Nous remercions notre puissante patronne de cette faveur et de plusieurs autres.

Emilie Plourde. Je remercie sainte Anne de m'avoir préservée de tout accident pendant un voyage qui aurait pu nuire à ma santé. J'ai aussi obtenu par son intercession plusieurs autres grâces particulières. *Une abonée.*—BIC: Grande grâce obtenue par l'intercession de la bonne sainte Anne après une novaine et la promesse d'un pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré. Mille actions de grâces à cette bonne mère pour plusieurs autres faveurs insignes que je lui attribue. *Une abonée.*—PORTNEUF: Ma fille, âgé de 17 ans, étant près de perdre un œil, je promis une messe en l'honneur de sainte Anne ainsi que la publication de sa guérison dans le *Messenger*, si je l'obtenais. Aussitôt ma prière a été exaucée. Ma femme attribue aussi à la bienheureuse mère de Marie la guérison d'une maladie grave. Mille remerciements à cette grande sainte. *Dorilas Tremblay.*—GRANDE RIVIERE: Mon enfant gravement malade a été guéri par l'intercession de sainte Anne. Gloire et reconnaissance à cette bonne mère. *Mme J. B.*—BIC: J'ai recommandé à sainte Anne mon père gravement malade, et aussitôt il a pris du mieux. Qu'elle soit mille fois bénie de ce nouveau bienfait. *E. Dube.*—St-OCTAVE: Reconnaissance à sainte Anne pour la guérison d'une maladie grave. *Philomène Boutin.* Mille actions de grâces pour la guérison d'un violent mal de gorge. *L. B.*—St.-MATHIEU: Grâce obtenue. *X.*

RECOMMANDATIONS.

N. S. P. le Pape Léon XIII, le triomphe de l'Eglise, le clergé catholique, Mgr l'Evêque de Rimouski et les

œuvres de son diocèse, Mgr Bossé et ses œuvres ; 5 malades, un homme éloigné de ses devoirs religieux, un père de famille adonné à la boisson, 12 vocations, le succès de travaux importants, une famille éprouvée par la maladie depuis plusieurs mois, un enfant âgé de cinq ans qui tombe souvent en convulsions, 4 ménages désunis, un père éloigné de sa famille et qui ne s'occupe pas de subvenir à ses besoins, une famille qui va s'établir dans l'Ouest des États-Unis, une mère de famille bien affligée, 2 caractères difficiles, 7 intentions particulières ; une famille aux États-Unis, 2 demandes d'emploi, 3 jeunes gens aux États-Unis, le recouvrement d'une somme perdue, un père de famille qui néglige de prier Dieu depuis plusieurs années, 2 enfants peu intelligent afin qu'il puisse apprendre leur catéchisme, le retour d'un jeune homme absent depuis neuf ans, 2 jeunes ménages qui causent beaucoup de chagrins à leurs parents, les zélateurs et les zélatrices du *Messenger de Sainte Anne*, les bienfaiteurs et les bienfaitrices de l'Œuvre du pèlerinage, les intentions déjà recommandées et qui n'ont pas encore été exaucées.

Abonnées défuntes : Josephite Déchesne décédée à St-Mathieu à l'âge de 83 ans, et Mme H. G. Lepage, de Rimouski.

AVIS A NOS ABONNÉS

La 9e année du MESSAGER finit avec la présente livraison d'avril. Nous prions nos souscripteurs de renouveler au plus tôt leur abonnement, et ceux qui changent de domicile de nous donner leur nouvelle adresse.

AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Chemin de fer Intercolonial du Canada

Ligne directe entre l'Ouest et tous les Points sur le bas du St Laurent et la Baie des Chaleurs, Province de Québec, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard, du Cap Breton de Terre-Neuve et de St Pierre.

Voie de la malle Canadienne et Européenne et des passagers.—Les passagers pour la Grande-Bretagne ou le continent, laissant Montréal le jeudi matin rejoindront le steamer de la malle le même soir à Rimouski.

Les expéditeurs remarqueront les facilités supérieures qui leur sont offertes pour le transport de toutes les marchandises pour les Provinces de l'Est et les grains pour les marchés Européens.

Toutes les places d'eau les plus populaires et les amusements de la pêche du Canada se trouvent sur cette ligne.

Des chais buffet nouveaux et élégants sont sur tous les trains express entre Montréal, Halifax et St Jean N.-B.

On peut avoir des billets et tous les renseignements au sujet de cette voie soit pour le fret ou les taux des passagers en s'adressant aux agents des villes et des stations.

Le sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, à environ deux milles de la station de St Anaclet et de la Pointe-au-Père, est un lieu de pèlerinage important. Il y a des taux spéciaux et des arrangements faits pour les pèlerinages organisés.

Bureau du chemin de fer }
Moncton, N.-B. }
Juillet 20 1887. }

D. POTTINGER.
Surintendant-
en-chef

ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'HIVER 1890-91.

Les trains de ce chemin partiront de la station de St Anaclet et Pointe-au-Père (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis et stations intermédiaires—Accom. : 13.56.

“ Halifax “ “ —Accom. : 16.35.

La route conduisant au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père est maintenant un chemin de première classe.

HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand'messe : 9½ hrs.
en hiver 9¼ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7½ hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de sainte Anne : 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins, tous les jours, depuis l'Angelus du matin jusqu'à l'Angelus du soir; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

A VENDRE.

On peut se procurer au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants :

1° Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2° Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80, et \$5.00 la doz

3 Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4° Coeurs en vermicelle de 4 grandeurs, prix 75 cts., 85 cts. \$1.00 et \$1.15 pièce.

5° Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts pièce ou \$2.00 et \$2.50 la doz.

6° Images de Ste Anne, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7° Oratoires de Ste. Anne, prix 5 et 10 cts. ou 50 cts. et \$1.00 la doz.

8° Médailles de Ste Anne, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 cts. la doz.

9° Médailles diamantines de Ste. Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièce, ou \$1.00, \$1.50 et \$2.00 la doz.

10° Médaillons de Ste Anne, prix 15, 20, 30 et 40 cts pièce, ou \$1.50, \$2.00, \$3.50 et \$4.50 la doz.

1° Photographies de l'église et du presbytère de Ste. Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur et intérieur de l'église et du presbytère, 3 vues séparées.

No. 1 Grandeur de $4\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$ pcs. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3 ou \$2.50 la doz.

No. 2 Grandeur de $2\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$ pcs. 10 cts pièces ou 25 cts les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'effigie du sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père

REÇU LE

3 JUIL. 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC